

OBLIGATION D'UN LOGICIEL DE CAISSE AU 1^{ER} JANVIER 2018 : LE VRAI ET LE FAUX

Lundi 22 janvier 2018 – de 14h à 17h

Programme

- ✓ Origine et objectifs du texte.
- ✓ Champ d'application : les systèmes visés, les entreprises concernées.
- ✓ Les aspects techniques et l'application pratique.
- ✓ Modalités de justification du respect de ces conditions.
- ✓ Les sanctions.



OBLIGATION D'UN LOGICIEL DE CAISSE AU 1^{ER} JANVIER 2018

📅 Lundi 22/01/2018 de 14h à 17h

📍 Golf d'Embats
Route de Barran à Auch

👤 Corinne DEDDOUCHE
Expert-Comptable

Objectif

Tout savoir concernant cette nouvelle réglementation d'obligation d'un logiciel de caisse, le vrai et le faux.

Inscription avant le : **15/01/2018**



BULLETIN D'INSCRIPTION

OBLIGATION D'UN LOGICIEL DE CAISSE AU 1^{ER} JANVIER 2018

Lundi 22 janvier 2018 – de 14h à 17h

**INSCRIVEZ-VOUS SUR
WWW.CGA32.ORG**

à compléter et à retourner au **CGA GASCOGNE - 17, rue du Général Schlessler - BP 70046 - 32001 AUCH CEDEX**,
ou par mail : cga.gascogne@cga32.org avant le **15 janvier 2018**.

ADHÉRENT : N° : Nom, Prénom

Adresse :

Tél. : ____ . ____ . ____ . ____ . ____ Mail

Nom du (ou des) participants :

.....